

Website Disclosure

Nom du Produit : DB Life DB Balanced SAA (EUR) Plus

ISIN code : LU2132879664

Identifiant d'entité juridique (CODE LEI) : 254900KM6BB867XGNX59

Version : 1^{er} Juillet 2024

A) RÉSUMÉ

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales et est qualifié de produit conformément à l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088.

B) PAS D'OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable

C) CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES DU PRODUIT FINANCIER

Les caractéristiques environnementales et sociales sont favorisées en investissant au moins 51 % des actifs nets du compartiment dans des investissements (par exemple des fonds de placement, des actions ou des obligations) qui ont au moins une notation MSCI ESG de BBB. MSCI analyse diverses caractéristiques environnementales et sociales afin d'attribuer une certaine note ESG. Les données ESG de MSCI sont utilisées pour déterminer si les caractéristiques environnementales et sociales promues sont atteintes, comme décrit plus en détail dans la section intitulée « Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisée pour sélectionner les investissements pour atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ? » En plus de la notation minimale MSCI ESG, le conseiller en investissement et le gérant du compartiment appliquent des critères d'exclusion à partir des données fournies par MSCI. Par souci de précision, ces critères d'exclusion ne s'appliquent pas aux liquidités, aux actifs similaires et aux instruments dérivés.

Le compartiment exclut les sociétés qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations Unies ou les principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et exclut également les fonds d'investissement investissant dans des actifs qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Le compartiment exclut les investissements dans des fonds d'investissement qui, selon les données de MSCI, sont investis dans des secteurs d'activité controversés qui génèrent des revenus supérieurs à certains seuils. Aux fins de cette évaluation d'exclusion, seules les positions pertinentes du fonds disponibles pour MSCI sont évaluées. Cela peut donc signifier que le compartiment investit dans des fonds communs de placement avec des positions pour lesquelles MSCI ne dispose d'aucune donnée disponible. Afin d'éviter toute ambiguïté, les critères d'exclusion ci-dessus ne s'appliquent pas aux fonds communs de placement qui investissent principalement dans des instruments émis par des émetteurs souverains.

Le compartiment exclut les investissements directs dans des instruments financiers émis par des sociétés (le cas échéant) générant un chiffre d'affaires supérieur aux seuils précisés cidessous. Les détails concernant la méthodologie d'évaluation des caractéristiques susmentionnées font l'objet d'une description plus complète dans la section intitulée « Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisée pour sélectionner les placements afin d'obtenir chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ? »

D) STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Ce compartiment applique une stratégie d'investissement qui repose sur plusieurs classes d'actifs. Le compartiment aura pour objectif d'acquérir une exposition indirecte à trois portefeuilles de classes d'actifs (Portefeuille d'obligations : jusqu'à 70 %, Portefeuille d'actions : 30-80 %, Portefeuille alternatif : 0–15 %) diversifiés entre elles et au sein d'elles (chacun étant un Portefeuille et collectivement les Portefeuilles) dans des proportions en phase avec l'Objectif d'investissement. Le gestionnaire du compartiment mettra en oeuvre la politique d'investissement du compartiment en investissant principalement dans des OPCVM et d'autres OPC. Ce faisant, le compartiment applique

une stratégie de fonds de fonds. Outre l'allocation au Portefeuille, une stratégie de réduction du risque sera mise en oeuvre afin de préserver le capital en limitant une baisse de la valeur des actifs du compartiment. La stratégie de réduction des risques sera mise en oeuvre au moyen d'instruments dérivés. De plus amples détails concernant la principale stratégie d'investissement figurent dans la section spéciale du prospectus commercial. Les actifs du compartiment sont principalement investis dans des placements qui répondent aux normes définies concernant les caractéristiques environnementales et sociales promues tel que décrit dans les sections suivantes. La stratégie du compartiment concernant les caractéristiques environnementales et sociales promues fait partie intégrante de la méthodologie d'évaluation ESG, qui est constamment surveillée selon les directives d'investissement du compartiment.

E) PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

Ce compartiment investit au moins 51% de ses actifs nets dans des investissements qui sont alignés avec les caractéristiques environnementales et sociales promues. Jusqu'à 49% des investissements ne sont pas alignés sur ces caractéristiques environnementales ou sociales. Une description plus détaillée de l'allocation des actifs spécifique de ce compartiment est disponible dans la Partie Spécifique du prospectus de vente. Les dérivés ne sont pas actuellement utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment.

F) SUIVI DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

Les limites d'investissement ESG résultant de la méthodologie d'évaluation ESG et les limites d'investissement pour les actifs éligibles qui sont décrites dans le prospectus sont codées et intégrées dans le système de gestion des investissements où elles sont contrôlées quotidiennement avant et après les négociations afin de garantir le respect des directives d'investissement. Le contrôle pré-négociation permet de s'assurer que les limites d'investissement sont respectées avant la négociation. Si une violation est détectée lors du contrôle post-négociation, sa cause et sa portée seront examinées, puis elle sera traitée et corrigée.

G) MÉTHODOLOGIES

Les données ESG de MSCI sont utilisées pour déterminer si les caractéristiques environnementales et sociales promues sont atteintes. La méthodologie applique différentes catégories d'évaluation qui sont utilisées comme indicateurs de durabilité pour déterminer si un fonds atteint les caractéristiques environnementales et sociales promues, qui sont les suivantes :

- Part en % des actifs nets du compartiment investie dans des fonds d'investissement et des titres d'émetteurs possédant une notation MSCI ESG au moins égale à BBB.
- Part en % des actifs nets du compartiment qui sont émis par des sociétés qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et part en % des fonds d'investissement qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations Unies .
- Part en % de l'actif net du compartiment investie dans des fonds d'investissement investissant dans des secteurs d'activité controversés et générant des revenus supérieurs à un seuil prédéfini, à l'exception des fonds d'investissement qui investissent principalement dans des instruments émis par des souverains.
- Part en % des actifs nets du compartiment qui sont des investissements directs dans des instruments émis par des entreprises (le cas échéant) issues de secteurs d'activité controversés et générant des revenus supérieurs à un seuil prédéfini. La méthodologie permettant d'évaluer l'atteinte de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier est décrite plus en détail dans la section intitulée « Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisée pour sélectionner les investissements pour atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales ? »

H) SOURCES ET TRAITEMENT DES DONNÉES

Aux fins d'évaluation des actifs en matière de durabilité, DWS utilise les données commerciales de ESG Book, ISS ESG, Morningstar Sustainalytics, MSCI ESG et S&P TruCost. Ces données sont complétées par les données d'ONG telles que Urgewald. Des contrôles de la qualité et des processus sont appliqués par les deux parties concernées, par le fournisseur et par DWS. DWS utilise une solution logicielle interne, DWS ESG Engine, pour normaliser et agréger les données ESG entrantes dans les évaluations ESG de DWS, qui sont ensuite utilisées dans le processus

d'investissement. Les évaluations ESG de DWS reposant sur les données de fournisseurs externes, DWS n'évalue pas à lui seul les données ESG.

I) LIMITES AUX MÉTHODOLOGIES ET AUX DONNÉES

Les limites des données de durabilité sont principalement dues au fait qu'elles peuvent comporter une part importante de subjectivité (par exemple, compte tenu des notations ESG qualitatives ou des processus d'évaluation des données numériques). L'objectif de DWS est de pallier cet enjeu en utilisant les données de plusieurs fournisseurs.

J) DUE DILIGENCE

Les procédures de diligence raisonnable mises en oeuvre à l'échelon des actifs sous-jacents d'un produit financier sont régies par des politiques internes, des documents opérationnels clés et des manuels pertinents. Ces procédures reposent sur la disponibilité des données ESG que la société de gestion se procure auprès de fournisseurs de données ESG externes. Outre l'assurance qualité externe des fournisseurs, la société de gestion a mis en place des processus et des organes de gouvernance qui contrôlent la qualité des signaux ESG.

K) POLITIQUES D'ENGAGEMENT

Une activité d'engagement peut être lancée avec les émetteurs individuels sur des sujets tels que la stratégie, la performance financière et non financière, le risque, la structure du capital, l'impact social et environnemental ainsi que la gouvernance d'entreprise, y compris des sujets tels que la divulgation, la culture et la rémunération. L'activité d'engagement peut être exercée, par exemple, par des votes par procuration, des réunions d'entreprise ou des lettres d'engagement.

L) INDICE DE RÉFÉRENCE DÉSIGNÉ

Ce compartiment n'a pas désigné d'indice de référence pour déterminer s'il est conforme aux caractéristiques environnementales et / ou sociales qu'il promet.